

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de mars à 11 heures 00,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 16 mars 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Françoise DUBREUCQ, Didier HAMART, Stéphane SIMON, Anne GIRARD, Eric PROFFIT, Valérie KEH, Marie-Laure PICARD, Laurie FAULIAU.

ABSENTS : Philippe PERRIER, Nathalie BOUSSICAUD, Clémence RONDEAU, Clément DESESPRINGALLE, Thomas MANSEY.

POUVOIRS : Philippe PERRIER (pouvoir à Didier HAMART), Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS), Clémence RONDEAU (pouvoir à Michel DAGNIAUX), Clément DESPRINGALLE (pouvoir à Françoise DUBREUCQ), Thomas MANSEY (pouvoir à Stéphane SIMON).

Secrétaire de séance : Laurie FAULIAU

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
15	10	05	15	08

N° 2026/07 - OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal d'Apremont étant de 15, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 04.

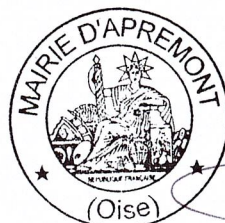
Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 03 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer 03 postes d'adjoints au maire.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Laurie FAULIAU



Le Maire
Michel DAGNIAUX,

